



Concours externe de l'agrégation du second degré

Section éducation physique et sportive

Programme de la session 2020

Épreuves d'admissibilité

Première épreuve : Éducation, activités physiques sportives et artistiques, société

L'éducation physique et sportive et son rapport aux types et aux modalités de pratiques en usage dans la société française de 1918 à nos jours.

- 1 - Politiques éducatives et réformes disciplinaires.
- 2 - Cultures scientifiques, techniques et formation des enseignants.
- 3 - Les actrices et acteurs de l'éducation physique, trajectoires et influences : Alice Milliat, Georges Hébert, Marie-Thérèse Eyquem, Georges Magnane, Robert Mérand, Claude Pujade-Renaud.

Deuxième épreuve : Éducation physique et sportive et développement de la personne

Pratiques professionnelles en éducation physique et sportive et apprentissages en contexte scolaire.

- 1 - La motricité en éducation physique et sportive : développement des coordinations et acquisition des habiletés motrices.
- 2 - Énergie, effort et performance dans les apprentissages en éducation physique et sportive.
- 3 - Connaissances, compétences et cultures
- 4 - Activités, expériences chez les enseignants et les élèves.

Épreuves d'admission

Deuxième épreuve orale : Leçon

Liste des APSA support de l'épreuve de leçon sur dossier :

- Athlétisme (Vitesse/Relais et épreuves combinées)
- Natation (savoir nager et natation de vitesse)
- Course d'orientation
- Acrosport
- Badminton
- Musculation
- Basket Ball

Troisième épreuve orale : Pratique et analyse d'une activité physique et sportive

- Step
- Tennis de table
- Volley Ball
- Arts du cirque
- Escalade

Quatrième épreuve orale : Pratique d'une activité physique et sportive et entretien

- Athlétisme (courses de haies)
- Natation (2 fois 50 mètres avec 3 nages ; choix de deux nages et nage libre)
L'épreuve consiste en 2 courses de 50 mètres chronométrées avec une récupération minimale de 30 minutes entre chaque course. Le premier 50 mètres est nagé selon 2 nages différentes parmi celles de la brasse, du dos ou du papillon. Il est interdit de changer de nage au cours d'un même 25 mètres. Le second 50 mètres est réalisé en nage libre. Le règlement FINA est appliqué pour l'ensemble des 2 courses.

Le candidat(e), par tirage au sort, pratiquera une des activités physiques et sera interrogé(e) sur l'autre.